



République Française
Département de la Charente

Extrait du registre des délibérations de
la Commune de Bassac

Séance du 5 Mai 2015

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 11

Date de la convocation : 29/04/2015

Date d'affichage : 29/04/2015

L' an **2015** et le **5 Mai à 18 heures 30 minutes** , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de **ROY Nicole Maire**

Etaient présents : Mme ROY Nicole, Maire, Mmes : BOURGEOIS Catherine, HALOCHE Sylvie, MALZAT Martine, MM : BOINEAU Michel, FICOT Richard, GIRAUD Jacky, LAVAUD Jean-Paul, POTVINEAU Pascal, ROBIN Sébastien, TOLLIS Eddy

Absent(s) : MM : LAVENAT Dominique, SABATER Michel

Excusé(s) : MM : DUMAS Hervé, RAYNAUD Denis

M. POTVINEAU Pascal a été nommé secrétaire

SOMMAIRE

- SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI

SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI

réf : 2015_15

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite de l'adjoint technique territorial de 1ère classe, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er juillet 2015

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe, échelle 3 à temps complet à partir du 1er juin 2015

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois, d'adopter la proposition du maire
De modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICES TECHNIQUES

EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Responsable des bâtiments et espaces verts	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	1	0	TC
Responsable des espaces verts et voirie	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	0	1	TC

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 06 /05 /2015

Le Maire

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Adhésion au F.D.G.D.O.N

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente est une fédération départementale dédiée au sanitaire du végétal qui agit dans l'intérêt général en zone rurale comme urbaine. Elle agit contre les organismes nuisibles, les espèces exotiques envahissantes et les dangers sanitaires qui portent atteinte à la santé des végétaux ou à la santé publique.

Ses principales actions concernent :

- Les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins)
- Les corvidés : corbeaux freux et corneilles noires
- Les rongeurs commensaux (rats et souris)
- Le chardon
- Autres problématiques (lutte, conseil et information)

Notre adhésion permettrait d'aider le F.D.G.D.O.N à mener au mieux la surveillance et la lutte contre les espèces invasives.

Le montant de l'adhésion est de 80 €.

L'adhésion engendre la nomination d'au moins 2 référents dont 1 sera issu de l'activité agricole.

Après avoir ouï les explications, le conseil municipal à la majorité, décide d'adhérer et de désigner

ses représentants :

- Titulaire : Jean-Paul LAVAUD
- Suppléants : Nicole ROY
Michel BOINEAU

Départ en retraite de JC AUGUSTE

Monsieur AUGUSTE Jean-Claude prendra sa retraite officiellement au 1er Juillet 2015. Toutefois, comme il doit solder ses congés, il n'exercera plus sa fonction au 17 juin 2015.
Un pot en honneur de son départ sera donné le vendredi 19 juin 2015 à 18 H 30.

Cérémonie du 08 mai 2015

Départ de la place de la Poste à 11 H 30. Madame le Maire et les Maires Adjoints étant absents, la cérémonie sera assurée par Madame HALOCHE.

La cérémonie intercommunale aura lieu à Sainte Sévère à 8 H45.

Cordes en scène

Samedi 06 juin 2015 à 16 heures aura lieu une grande manifestation musicale organisée par l'école départementale de musique, dans l'enceinte de la mairie et à l'abbaye.

Une réunion aura lieu mardi 19 mai 2015 à 18 H 30, salle des mariages pour prévoir l'organisation de cette manifestation.

Problèmes de stationnement

Problèmes de stationnement dans les rues de Bassac, et essentiellement dans la rue Rixendis Lorchès. Le conseil municipal pense que des panneaux indiquant qu'il y a des parkings à proximité seraient nécessaires.

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 20 H 00.

Le Maire,
Nicole ROY

